

**Appel à consultation pour l’élaboration d’une note stratégique sur la thématique des pertes et préjudices en Afrique**

Date : 5 avril 2023

**Pays** : Maroc

**Description de la mission** : **Elaboration d’une note stratégique sur la thématique des pertes et préjudices en Afrique**

**Titre du projet** : Renforcement Opérationnel du 4C Maroc

**Lieu d’affectation** : Rabat, Maroc

**Date limite de dépôt des soumissions : 20 avril 2023**

Les offres seront envoyées par mail : ro4c.maroc@gmail.com

**Coordination Nationale du Projet de Renforcement Opérationnel du 4C Maroc Centre de Compétences Changement Climatique**

**Villa n°A4, Avenue Al Araar, Secteur 13, Hay Ryad, Rabat, Maroc.**

Toute demande d’informations complémentaires sera faite par email à : **ro4c.maroc@gmail.com**

**Table des matières**

[Contexte 3](#_Toc126062132)

[Article 1 : Objectif de la Consultation 4](#_Toc126062133)

[Article 2 : Consistance de la Consultation 4](#_Toc126062134)

[Article 3 : Pièces constitutives de la Consultation 5](#_Toc126062135)

[Article 4 : Délai de réalisation de la Consultation 6](#_Toc126062136)

[Article 5 : Déroulement et suivi de la Consultation 6](#_Toc126062137)

[Article 6 : Livrables de la Consultation 6](#_Toc126062138)

[Mission 1 : Revue de la littérature sur les pertes et préjudices 6](#_Toc126062139)

[Mission 2 : Consultations avec les acteurs africains actifs sur la question des pertes et préjudices 6](#_Toc126062140)

[Mission 3 : Recommandations pour une meilleure gestion des risques des pertes et préjudices en Afrique 6](#_Toc126062141)

[Mission 4 : Elaboration d’une note d’orientation sur les pertes et préjudices en Afrique. 7](#_Toc126062142)

[Mission 5 : Animation d’un atelier de restitution final pour présenter la note stratégique. 7](#_Toc126062143)

[Article 7 : Validation des livrables 7](#_Toc126062144)

[Article 8 : Modalités de règlement 7](#_Toc126062145)

[Article 9 : Profil du soumissionnaire 8](#_Toc126062146)

[Article 10 : Obligations du soumissionnaire 8](#_Toc126062147)

[Article 11 : Sous-traitance. 9](#_Toc126062148)

[Article 12 : Propriété intellectuelle 9](#_Toc126062149)

[Article 13 : Secret professionnel 9](#_Toc126062150)

[Article 14 : Caractéristiques des prix 9](#_Toc126062151)

[Article 15 : Présentation de l’offre du Soumissionnaire 9](#_Toc126062152)

[16.1 Offre Technique détaillant : 9](#_Toc126062153)

[16.2 Offre Financière : 9](#_Toc126062154)

[Article 16 : Evaluation des offres des Soumissionnaires 9](#_Toc126062155)

[16.1 Evaluation technique comparative des offres 9](#_Toc126062156)

[16.2 Analyse financière comparative des offres 10](#_Toc126062157)

[Article 17 : Dépôt des offres des Soumissionnaires 11](#_Toc126062158)

[Article 18 : Bordereaux des prix 11](#_Toc126062159)

# Contexte

Les discussions sur les pertes et préjudices associés aux changements climatiques ont commencé avant l’adoption de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). En effet, dès 1991, lors des négociations qui allaient aboutir à la signature de la CCNUCC en 1992, une proposition de création d’un fonds international a été soumise par les pays en développement, constitué d’un consortium d’assurance offrant notamment une couverture contre l’élévation du niveau des mers. Ce consortium d’assurance aurait été financé par des contributions obligatoires des pays développés.

Toutefois, ce n’est qu’à la COP13 en 2007 à Bali, en Indonésie, que le concept de pertes et préjudices a figuré pour la première fois explicitement dans une décision adoptée par la Conférence des Parties (COP), dans le contexte de demandes de mesures renforcées en matière d’adaptation, notamment pour la mise œuvre de stratégies de réduction des effets des catastrophes et la fourniture de moyens pour faire face aux sinistres et dommages liés aux impacts néfastes des changements climatiques dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables. En 2015, les pertes et préjudices ont été traités séparément de l’adaptation et ont fait l’objet d’un article spécifique dans l’Accord de Paris et plusieurs systèmes d’indemnisation ont été proposés depuis la COP21.

Pour les pays africains, les pertes et préjudices représentent un défi économique et politique majeur. Des études suggèrent que les pertes et préjudices liés au changement climatique, par rapport à la population et au PIB de l'Afrique, risquent d'être considérables, les effets négatifs se manifestant dans tous les secteurs, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la santé publique et les ressources en eau. Par conséquent, depuis plus d'une décennie, les pays et les organismes régionaux africains ont cherché à défendre la question des pertes et préjudices lors des négociations climatiques internationales, en plaidant pour que cette question soit traitée avec plus d'urgence, car elle est distincte de l'adaptation et nécessite des niveaux de financement accessibles et importants.

Lors de la COP27 en Egypte, en novembre 2022, la décision de créer un fonds spécifique pour les pertes et préjudices a marqué un point d'avancée important, la question ayant été ajoutée à l'agenda officiel et adoptée pour la première fois lors d’une COP. Les Parties ont ainsi convenu de créer un "comité de transition" chargé de formuler des recommandations sur la manière de rendre opérationnel ce nouveau mécanisme de financement lors de la COP28 de l'année prochaine.

Dans ce contexte, le Centre de Compétences en Changement Climatique (4C Maroc), avec l’appui du projet RO4C du Programme des Nations Unies pour le Développement, lance un appel à consultation pour l’élaboration d’une note stratégique sur les pertes et préjudices en Afrique, afin d’accompagner les pays africains et l’ensemble des acteurs du continent pour être en mesure d’améliorer la compréhension de la science liée aux pertes et préjudices en Afrique ainsi que les mécanismes et stratégies existants pour traiter de la question, et surtout de pouvoir tirer profit du financement dédié aux pertes et préjudices à l’échelle internationale.

# Article 1 : Objectif de la Consultation

Cet appel à consultation a pour objectif d’élaborer une note stratégique sur les pertes et préjudices en Afrique, et d’éclairer les parties prenantes sur les questions en lien avec cette thématique.

# Article 2 : Consistance de la Consultation

La Consultation consiste en l’élaboration d’une note stratégique portant sur la thématique des pertes et préjudices en Afrique et se déroulera en 5 phases :

Mission 1 : Revue de la littérature sur les pertes et préjudices en Afrique

La revue devra couvrir l’ensemble des éléments listés ci-dessous :

Différentes définitions des pertes et préjudices,

Place des pertes et préjudices dans la lutte contre les changements climatiques,

Cadre international qui traite de la thématique (au sein de la CCNUCC et en dehors de la CCNUCC),

Historique des négociations internationales sur la question des changements climatiques au sein de la CCNUCC et en dehors de la CCNUCC (cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, etc.) : évolution de la question des pertes et préjudices dans le cadre de la CCNUCC, positions des différents groupes de négociateurs et parties depuis l’adoption de la CCNUCC, jusqu’à maintenant, avec un focus sur les positions des groupes où les pays Africains sont représentés, obstacles rencontrés par ces derniers dans les négociations climatiques,

Historique des négociations internationales sur les questions connexes des changements climatiques et en dehors de la CCNUCC (cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, etc.),

Cartographie des organisations qui traitent de la thématique des pertes et préjudices en Afrique,

Synthèse des rapports nationaux, régionaux et internationaux (notamment du GIEC) sur la question des pertes et préjudices en Afrique,

* Synthèse des évaluations des pertes et préjudices en Afrique (études existantes, méthodologies utilisées, résultats et conclusions),
* Evaluation de la vulnérabilité des pays africains face aux risques climatiques (au sein du continent et en comparaison avec les autres pays),
* Identification et estimation des pertes et préjudices pour le continent africain (économiques et non-économiques) pour différents secteurs (infrastructure, industrie, biodiversité, eau, agriculture et pêche, villes, culture, santé publique, économie, mobilité humaine, etc.),

Options de financement existantes et en cours d’élaboration pour les pertes et préjudices en Afrique.

Mission 2 : Consultations avec les acteurs africains actifs sur la question des pertes et préjudices

* Elaborer une liste de représentants de pays et d’organisations africaines actifs sur la question des pertes et préjudices,
* Elaborer un guide d’entretien à utiliser pour l’ensemble des consultations,
* Elaborer une note qui reprendra l’ensemble des informations et recommandations partagées par les personnes consultées.

Mission 3 : Recommandations pour appuyer le continent à mieux se positionner sur la question des pertes et préjudices

* Sur la base de la mission 1 et 2, le consultant devra élaborer des recommandations, qui devront inclure des orientations sur les leviers à actionner pour assurer le positionnement adéquat du continent africain sur la question des pertes et préjudices, et pour tirer profit des financements offerts à l’échelle internationale.

Mission 4 : Elaboration d’une note stratégique sur les pertes et préjudices en Afrique

A l’issue des résultats des missions 1, 2 et 3, le consultant devra rédiger une note d’orientation sur les pertes et préjudices en Afrique, qui inclut :

* Une synthèse harmonisée du contenu des missions 1,2,3,
* En lien avec les recommandations élaborées dans la mission 3, le consultant devra proposer des actions concrètes et ciblées, à mettre en œuvre par les acteurs du continent africain, pour se positionner sur la question des pertes et préjudices et tirer profit des financements existants, ainsi que pour faire face à ces pertes et préjudices.

Mission 5 : Animation d’un atelier de restitution final pour présenter la note stratégique Compte tenu des missions 1,2,3 et 4, le consultant devra animer un atelier de restitution final en présentiel, pendant 3 jours au Maroc ou dans un autre pays africain, et sera donc en charge de :

* La préparation du matériel de dissémination,
* L’animation de l’atelier et la modération des discussions,
* Rédaction du rapport final portant sur le déroulement de l’atelier et reportage des principaux points de discussions et des recommandations ;
* Préparation de l’évaluation de l’atelier par les participants et partage des résultats.

*La durée, la date et le lieu de l’atelier seront déterminés ultérieurement.*

# Article 3 : Pièces constitutives de la Consultation

Les pièces constitutives de la Consultation sont :

* Les termes de référence de la consultation paraphés sur toutes les pages par le soumissionnaire ;
* La note méthodologique (n’excédant pas 6 pages) proposée pour la réalisation de la prestation, incluant un chronogramme/planning de mise en œuvre ;
* Les CV des experts proposés en mettant en valeur leur expérience et compétence en lien avec la prestation et les profils demandés à l’article 9 du présent appel à consultation ;
* La liste de références similaires incluant les coordonnées des personnes de contact (au moins trois références durant les trois dernières années) ;
* Le bordereau des prix dûment renseigné, signé et cacheté.

# Article 4 : Délai de réalisation de la Consultation

Le délai de réalisation de la Prestation objet de la présente Consultation est à répartir sur une période 3 mois et commencera à prendre effet à partir de la date de notification du Bon de commande au Titulaire.

Le temps consacré à la réalisation de la Prestation est estimé à 40 Hommes jours.

Les délais de réalisation de la Prestation par mission et l’estimation des jours prestés y afférents sont présentés dans le tableau ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Missions | Délais de réalisation | Estimation H/j |
| Mission 1 : Revue de la littérature sur les pertes et préjudices  | 3 semaines après la notification | 10 |
| Mission 2 : Consultations avec les acteurs africains actifs sur la question des pertes et préjudices | 3 semaines après la fin de la mission 1 | 10 |
| Mission 3 : Recommandations pour une meilleure gestion des risques des pertes et préjudices en Afrique | 3 semaines après la fin de la mission 2 | 5 |
| Mission 4 : Elaboration d’une note stratégique sur les pertes et préjudices en Afrique | 3 semaines après la fin de la mission 3 | 10 |
| Mission 5 : Animation d’un atelier de restitution final pour présenter la note stratégique | 1 semaine après la fin de la mission 4 | 5 |

# Article 5 : Déroulement et suivi de la Consultation

Des réunions de coordination seront organisées avec les collaborateurs du 4C Maroc et du projet RO4C, pour évaluer l’avancement du projet ainsi que sa conformité et son alignement aux présents termes de références.

# Article 6 : Livrables de la Consultation

Les livrables qui seront produits par le prestataire sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Missions  | Livrables |
| Mission 1 : Revue de la littérature sur les pertes et préjudices  | Livrable1 :* Revue de la littérature sur les pertes et préjudices, avec focus sur les pays Africains.
 |
| Mission 2 : Consultations avec les acteurs africains actifs sur la question des pertes et préjudices | Livrable 2 :* Note détaillant les consultations ayant eu lieu, ainsi que les éléments conclus pour chaque acteur consulté.
 |
| Mission 3 : Recommandations pour une meilleure gestion des risques des pertes et préjudices en Afrique | Livrable 3 :* Note détaillant les recommandations proposées.
 |
| Mission 4 : Elaboration d’une note d’orientation sur les pertes et préjudices en Afrique. | Livrable 4 :* Note stratégique sur les pertes et préjudices en Afrique
 |
| Mission 5 : Animation d’un atelier de restitution final pour présenter la note stratégique. | Livrables 5 :* Programme de l’atelier,
* Support et documentation de l’atelier,
* Rapport de l’atelier.
 |

# Article 7 : Validation des livrables

Le Projet RO4C se réserve un délai de 15 jours pour donner son avis sur ces livrables à compter de la date de leur remise, sans pour autant que ce délai ne soit compté dans les délais d’exécution.

Les livrables provisoires, tenant compte des remarques du comité de suivi de la Prestation devront être remis au Projet RO4C dans un délai maximum de 10 jours à compter de la remise de l’avis du comité de suivi.

# Article 8 : Modalités de règlement

Le règlement sera effectué en trois tranches comme suit :

* 30 % après remise et validation du livrable 1.
* 40 % après remise et validation du livrable 2 et 3.
* 30 % après remise et validation des livrables 4 et 5.

Conformément aux procédures de gestion des projets de coopération appuyés par le PNUD, le règlement de la prestation se fera en Hors Taxe. Dans ce cas, une attestation d’exonération de la TVA sera remise au Titulaire par les soins du PNUD Maroc, partenaire du Projet RO4C sur présentation d’une facture pro-forma en trois exemplaires.

Le projet RO4C se libérera des sommes dues en procédant à un virement au compte bancaire du prestataire. A cet effet, le prestataire doit présenter, à l’issue de la réalisation de la prestation, une facture établie en deux exemplaires, signée, cachetée et arrêtée en toutes lettres.

Sur la base de cette facture, le Projet RO4C établira le Formulaire d’Autorisation harmonisée de Financement et de Certificat de Dépenses (FACE) qu’il signera et transmettra à son partenaire (PNUD) pour effectuer le paiement.

Le délai de règlement est fixé à deux mois, à compter de la date de validation de la facture.

# Article 9 : Profil du soumissionnaire

Les profils de l’équipe sont comme suit :

Consultant (e) Chef (fe) d’équipe disposant de :

* + Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master) dans le domaine de l’environnement, du changement climatique, économie des changements climatiques, économie de l’environnement ou toute autre discipline pertinente ;
	+ Expérience dans la réalisation d’études en lien avec le changement climatique ;
	+ Expérience d’au moins 10 ans dans la réalisation des prestations similaires au présent appel à consultation.
	+ Expérience prouvée dans la modération et animation d’ateliers en lien avec la lutte contre le changement climatique ;
	+ Excellentes capacités d’analyse et de synthèse ;
	+ Parfaitement bilingue Français/Anglais
	+ Une expérience sur le continent africain serait un atout.

Consultant secondaire :

* + Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master) dans le domaine de l’environnement, du changement climatique, économie des changements climatiques, économie de l’environnement ou toute autre discipline pertinente ;
	+ Expérience d’au moins 8 ans dans la réalisation de prestations similaires au présent appel à consultation ;
	+ Expérience dans l’élaboration de notes stratégiques en lien avec le changement climatique ;
	+ Expérience prouvée dans la modération et animation d’ateliers en lien avec la lutte contre le changement climatique ;
	+ Bonnes capacités d’analyse et de synthèse ;
	+ Parfaitement bilingue Français/Anglais.
	+ Expérience sur le continent africain serait un atout.

Le soumissionnaire peut proposer de mettre dans son équipe d’autres profils si nécessaire, en respectant le volume H/J du contrat prévu dans ces TdR.

#

# Article 10 : Obligations du soumissionnaire

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné les termes de référence de la présente Consultation et assumeront seuls les conséquences des lacunes et insuffisances qu'ils auraient commises dans la présentation d'une offre non conforme, à tous égards, aux exigences de ladite consultation. Toute carence constatée, à ce titre, peut entraîner le rejet de l'offre correspondante.

# Article 11 : Sous-traitance.

La sous-traitance n’est pas prévue au titre de la présente Consultation.

# Article 12 : Propriété intellectuelle

Après approbation, les livrables produits par le Titulaire deviennent la propriété du Projet RO4C, du PNUD et du 4C Maroc qui pourra les utiliser sans aucune redevance ni restriction.

# Article 13 : Secret professionnel

Le Titulaire sera assujetti, pour tout ce qui concerne son activité découlant de la réalisation de la prestation au secret professionnel.

# Article 14 : Caractéristiques des prix

Les prix comprennent les droits, impôts, taxes y compris le cas échéant la retenue à la source, frais généraux, faux frais et d’une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la prestation.

Les prix de la consultation sont libellés en dirhams (DH) en toutes taxes comprises (T.T.C).

# Article 15 : Présentation de l’offre du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire est tenu de présenter les documents suivants :

* 1. Offre Technique détaillant :
	2. Note méthodologique (n’excédant pas 6 pages) proposée pour la réalisation de la prestation, incluant un chronogramme/planning de mise en œuvre ;
	3. CV de(s) expert(s) ;
	4. Attestation des références.
	5. Offre Financière :

Une offre financière selon le format du bordereau des prix, présenté dans l’article 18, dûment renseigné, daté, signé et cacheté.

# Article 16 : Evaluation des offres des Soumissionnaires

L’évaluation des offres se déroulera en trois phases :

Phase 1 : évaluation des offres techniques portera sur les CV des experts et la note méthodologique proposés par les soumissionnaires ;

Phase 2 : évaluation et comparaison des propositions financières des soumissionnaires ;

Phase 3 : Analyse technico-financière des propositions des soumissionnaires.

16.1 Evaluation technique comparative des offres

Pendant cette phase, une note technique T sur 100 sera attribuée à chaque candidat en fonction du barème suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères de l’évaluation technique | Points |
| Note Méthodologique | Bien détaillée : 30 pointsDétaillée : 20 pointsNon détaillée : 0 points | 30 |
| Profil des Consultants | 70 |
| Consultant chef d’équipe(45 points) | Formation académique : Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifique) dans le domaine de l’environnement, l’efficacité énergétique, du changement climatique, des procédés industriels, économie des changements climatiques, économie de l’environnement ou toute autre discipline similaire : Bac + 5 ou plus: 5 pointsMoins de bac +5 : 0 points | 5 |
| Expérience dans la réalisation des études en lien avec le changement climatique (20 : 4 points par référence) | 20 |
| Expérience dans la réalisation des prestations similaires, au présent appel à consultation, y compris l’animation d’ateliers dans le domaine de la lutte contre le changement climatique (20 : 4 points par référence)  | 20 |
| Consultant secondaire(25 points) | Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master) dans le domaine de l’environnement, l’efficacité énergétique, du changement climatique, des procédés industriels, économie des changements climatiques, économie de l’environnement ou toute autre discipline similaire : Bac + 5 ou plus : 5 pointsMoins de bac +5 : 0 points | 5 |
| Expérience dans l’élaboration de notes stratégiques en lien avec le changement climatique (10 : 2 points par référence).  | 10 |
| Expérience dans l’animation d’ateliers dans le domaine de la lutte contre le changement climatique (10 : 2 points par référence)  | 10 |
| Total | 100 |

Bien détaillé : Bon niveau de détail, innovation et valeur ajoutée, pertinence de l’approche présentée, cohérence des éléments/activités proposés pour la réalisation des prestations ;

Détaillé : Reprise des TdRs en restant dans les généralités ;

Non détaillé : Sans valeur ajoutée aux TdRs.

|  |
| --- |
| Important :Seront systématiquement éliminées à l’issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points.Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de référence. |

**16.2 Analyse financière comparative des offres**

A l’issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d’une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l’offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| F= 100 \*(Pmin/P) | P : Prix de l’offre Pmin : Prix de l’offre valable techniquement et la moins disant. |

16.3 Analyse technico-financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

80% pour l’offre technique.

20% pour l’offre financière.

N= 0,8 \* T + 0,2\* F

Le contrat sera adjugé à l’offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

# Article 17 : Dépôt des offres des Soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent remettre leurs offres dans deux documents séparés :

Offre technique : Contenant les éléments précisés dans l’article 15 (alinéa 15.1) des présents termes de référence ;

Offre financière : Estimation du coût tel que précisé dans l’article 15 (alinéa 15.2) des présents termes de référence.

Les offres seront envoyées par courrier électronique à l’adresse suivante : ro4c.maroc@gmail.com au plus tard le 20 avril 2023 à 12h.

# Article 18 : Bordereaux des prix

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Désignations | Unité | Quantité  | PU HT(Exprimé en MAD) | PT HT(Exprimé en MAD) |
| Mission 1 :  | H /J  |  |  |  |
| Mission 2 :  | H/J |  |  |  |
| Mission 3 :  | H /J |  |  |  |
| Mission 4 : | H /J |  |  |  |
| Mission 5 : | H /J |  |  |  |
| Total HT |  |  |  |  |
| TVA 20% |  |  |  |  |
| Total TTC |  |  |  |  |

Fait, à........................., le ............................

Signature et cachet du Soumissionnaire

(Faire précéder de la mention "lu et approuvé")